

### Une part des crédits de pentecôte gelée en 2026

L'AD-PA appelle à refuser le « gel prudentiel » annoncé à hauteur de 215 millions d'euros pour 2026 et la représentation nationale à dégager les financements nécessaires et à sécuriser leur cheminement pour aller uniquement à l'aide aux personnes âgées et en situation de handicap. En effet, dans un rapport sorti en 2020 l'AD-PA a démontré que depuis la création de la CNSA c'est plus de 20 milliards d'euros qui ont été détournés au détriment des personnes âgées.

Ces crédits initialement destinés aux plus fragiles sont indispensables pour améliorer les conditions de travail et les carrières des professionnels, et plus que jamais pour redonner du sens à ces beaux métiers en établissement et au sein des services à domicile. Dans la même veine, l'Etat doit, a minima, agréer l'avenant 75 pour augmenter les bas salaires des professionnels exerçant dans les services à domicile. Par ailleurs, avec la revalorisation du SMIC, annoncée en début de semaine dernière, c'est tout l'équilibre des échanges entre les partenaires sociaux de la branche de l'aide à domicile qui pourrait être remis en cause si les hausses de salaire ne s'appliquaient pas mécaniquement au-dessus du niveau du SMIC en vigueur à l'instant T.

Au-delà des rémunérations, se pose la question de la finalité de nos métiers et de la manière dont les crédits devraient être fléchés. Pour ce faire, l'AD-PA préconise de partir de la définition de la Santé au sens de l'OMS : santé physique et psychique. Permettre aux professionnels de consacrer plus de temps au relationnel pour répondre aux aspirations profondes des personnes âgées vulnérables et augmenter le temps de présence des professions de psychologue, d'animateurs et professionnels du socio-culturelles permettra, selon l'association, de répondre en grande partie à la pénurie de personnel.

Enfin, renforcer la citoyenneté et la participation des personnes âgées vulnérables doit devenir une priorité tant la mise à l'écart de ces Français a notamment été mise à jour lors des différentes crises. Aucune décision concernant leur quotidien et leur avenir ne doit pouvoir être prise sans prendre en considération leurs opinions. Pour ce faire l'Etat et les Départements doivent accorder les financements nécessaires aux structures pour faire vivre cette démocratie et s'engager à ne plus geler ou détourner des crédits initialement dédiés aux plus fragiles.



Téléchargez  
notre plateforme  
[plateforme.ad-pa.fr](https://plateforme.ad-pa.fr)